

CONVOCATION

88^e ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



SKIVALAIS

12 JUIN 2021



Cher membre,
Madame, Monsieur,

Le Présidium de Ski Valais a décidé d'organiser son Assemblée des Délégués par écrit en raison des restrictions sanitaires.

Afin d'échanger avec ses membres et de partager les résultats des votes, une visioconférence aura lieu le 12 juin 2021 dès 10h00.

Le Présidium de Ski Valais se réjouit de vous rencontrer de manière virtuelle afin de vous donner un retour sur cette saison 2020/2021 qui, avec le soutien de nos partenaires et de nos politiques, s'est déroulée dans de belles conditions.

Ci-dessous vous trouverez les explications nécessaires au bon déroulement de cette assemblée.

Un lien vous permettant de vous connecter pour la séance par visioconférence sera disponible sur notre site Internet sous : Documents utiles / Assemblées des Délégués 2021.

Au plaisir de vous rencontrer.

Cordialement

Le Présidium

Cher membre de Ski Valais,
Madame, Monsieur,

Le domaine du sport, tout comme de nombreux autres secteurs d'activités, traverse une période particulière qui nous demande à toutes et tous des changements dans notre quotidien. La saison 2019/2020 de Ski Valais avait été brusquement stoppée en mars 2020, empêchant nos jeunes de disputer les dernières courses de la saison. Les différentes alternatives mises en place à l'orée de la saison 2020/2021 ont tout de même permis à Ski Valais de garantir un suivi des athlètes, et ces efforts ont été récompensés il y a quelques mois en mars 2021, lorsque l'organisation de courses a à nouveau été rendue possible.

Tous les acteurs gravitant autour de Ski Valais ont réalisé un travail d'envergure durant cette saison 2020/2021. Les responsables de CRP et les entraîneurs ont dû adapter leurs programmes et respecter de nombreuses mesures de protection, et l'ensemble des collaborateurs de Ski Valais a su rester motivé et garder en tête les objectifs de notre stratégie 2026 2.0. Les ski-clubs et toutes les personnes actives autour de nos jeunes ont également joué un rôle clé, en faisant preuve de flexibilité et d'ingéniosité. Les remontées mécaniques du Valais ont quant à elles apporté un soutien fort à notre association par la mise à disposition de pistes dans un excellent état et une adaptation sans failles aux plannings de nos différents CRP.

La situation sanitaire que nous traversons ne nous a malheureusement pas laissé la possibilité de nous rencontrer depuis mon élection à la Présidence de Ski Valais. Je tiens d'ailleurs à vous adresser un grand merci pour la confiance que vous m'avez accordée lors de cette élection. J'apprends beaucoup lors de nos séances du Présidium, mais je me réjouis surtout de pouvoir vous rencontrer sur le terrain ou lors de réunions, où nous pourrions échanger autrement qu'au travers d'un écran d'ordinateur.

Pour terminer, je souhaite vous adresser à toutes et tous mes félicitations et mes remerciements pour votre dévouement. C'est grâce à vous que les jeunes athlètes de notre canton bénéficient d'une structure de qualité et ont ainsi toutes les chances de leur côté pour gravir les échelons au fil des années.

Meilleures salutations sportives

Beat Rieder
Président de Ski Valais



1. Contexte pandémique

La tenue des assemblées générales en cette période de pandémie a été régie à l'article 27 de l'Ordonnance 3 COVID-19, qui s'applique jusqu'au **31 décembre 2021**

Selon cette disposition, l'organisateur d'une assemblée de société peut, quel que soit le nombre prévu de participants et sans respecter le délai de convocation, imposer aux participants d'exercer leurs droits exclusivement :

- a. par écrit ou sous forme électronique
- b. par l'intermédiaire d'un représentant indépendant désigné par l'organisateur.

Aux termes de l'alinéa 2 de cette disposition, l'organisateur est habilité à prendre cette décision durant toute la période visée à l'article 29 alinéa 4, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Il doit la notifier par écrit ou la publier sous forme électronique au plus tard 4 jours avant l'assemblée.

En l'occurrence, l'Assemblée générale de Ski Valais se déroulera le 12 juin 2021 et fera application de l'article 27 de l'Ordonnance 3 COVID-19. Si l'assemblée aura lieu sans droit de participation physique des membres de l'association, y participeront toutefois :

- a. le Présidium
- b. un-e secrétaire
- c. un scrutateur

Concernant le scrutateur, la même personne que l'an dernier a été choisie à savoir Etienne Glassey. Si vous n'êtes pas d'accord merci de le faire savoir par retour d'e-mail d'ici au 10 juin 2021 à l'adresse info@ski-valais.ch.

En application de l'article 27 de l'Ordonnance 3 COVID-19, il a été décidé que l'exercice du droit de vote s'exercerait par écrit, ce qui nécessite une signature manuscrite (ou une signature électronique qualifiée). Un vote par e-mail n'est pas admis. Toutefois, les délégués pourront se connecter le jour de l'assemblée afin de suivre le déroulement de celle-ci, en particulier l'allocution du président, des Co-CEO et le résultat des votes.

L'Assemblée des délégués se tiendra selon l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée des Délégués et contrôles des présences
2. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée des Délégués
3. Rapports du Présidium
4. Rapports des Co-CEO et rapports des disciplines
5. Comptes de l'exercice 20/21 et budget 2021/2022
 - a. Présentation des comptes de l'exercice 2020/2021
 - b. Présentation et acceptation du budget 2021/2022
6. Prise de connaissance du rapport de l'organe de contrôle
7. Acceptation des comptes annuels et décharges aux organes responsables
8. Prise de décisions en rapport
 - a. Election de l'organe de révision
9. Attribution de l'organisation de la prochaine Assemblée des Délégués
10. Divers

Pour des questions d'organisation, nous vous remercions de nous transmettre toute question d'administration en relation avec les objets portés à l'ordre du jour avant le 9 juin 2021

A cette fin, nous vous transmettons en annexe un **bulletin de vote** que nous vous remercions de bien vouloir nous retourner dûment complété et signé avant le 12 juin 2021.

Les documents utiles, à savoir :

- Comptes 2020/2021
- Budget 2021/2022
- Rapport Alpin - Style - Nordique
- Rapport du responsable des délégués techniques
- Rapport du responsable des chronométrages
- Rapport de l'organe de contrôle

sont à disposition sur le site Internet de Ski Valais (<https://www.ski-valais.ch/documents utiles - Assemblée générale 2021>) dès le 7 juin 2021.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée générale sera tenu et sera mis sur le site Internet comme habituellement en temps utile.

Le Présidium

Annexe : bulletin de vote

**BULLETIN DE VOTE – ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS – 12 JUIN 2021**

Ski club: Président:

2. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués

Le ski club accepte le procès-verbal

oui

non

5.b. Acceptation du budget 21/22

Le ski club accepte le budget de Ski Valais pour la
saison 2021/2022

oui

non

7. Acceptation des comptes annuels et décharges aux organes responsables

Le ski club accepte les comptes annuels 2020/2021
et donne décharges aux organes responsables

oui

non

8.a. Election de l'organe de révision

Le ski club accepte le renouvellement du mandat
de BDO pour deux ans en qualité de réviseur des comptes

oui

non

Autre proposition :



9. Le ski club accepte la candidature du Ski Club de Visperterminen pour l'organisation de l'Assemblée des délégués 2022

oui

non

Le ski club propose une autre candidature :

10. Divers et remarques

Lieu, date et signature

.....

Ce bulletin de vote doit être retourné au moyen de l'enveloppe réponse jointe avant le 12 juin 2021.